# LE PROPHÈTE AURAIT-IL DE L'EXCÈS DANS L'ÉCOUTER ET L'OBÉISSANCE [DES GOUVERNEURS] ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Avertissements



**Le Prophète aurait-il de l'excès dans l'écouter et l'obéissance [des gouverneurs] ?**
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.






**Question :**
**Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : certains disent que ceux qui stipulent l'écoute et l'obéissance aux gouverneurs sauf dans la désobéissance [à Allah], et le conseil envers eux en secret, font de l'excès dans l'obéissance et que cela est de l'excès envers les gouverneurs.**

**Réponse :**

Celui qui prononce ces paroles incrimine le Messager (صلى الله عليه وسلم), il incrimine même Allah (سبحانه وتعالى) ! Allah (تعالى) a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ

« **Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement.** » [an-nissa, 59]

Et le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Ecoute et obéis, même s'il te frappe le dos et prend ton argent.** ». Et il (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Celui qui obéit au gouverneur m'a certes obéit et celui qui désobéit au gouverneur m'a certes désobéit.** ». Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) aurait-il donc de l'excès dans l'écoute et l'obéissance ?! Nous demandons à Allah le salut.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com